

qu'à deux cent mille dollars. La production du cuir à semelle est une division importante de l'industrie du cuir. Il n'est pas juste de nous accuser de partialité pour ce qui est de l'attitude que nous avons prise au sujet des différentes sortes de cuir. Il faut se rappeler que les fabricants de cuir à semelles ne fabriquent pas de cuir verni; ce sont deux industries distinctes.

L'hon. M. STEVENS: Où est située l'industrie du cuir à semelle?

L'hon. M. DUNNING: A divers endroits dans Ontario et Québec.

M. McNEVIN: A Omemee et Barrie.

L'hon. M. DUNNING: Le ministre du commerce (M. Euler) dit qu'il y a un établissement à Kitchener.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 604b: Cuir à semelle, 25 p. 100.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 605a: Véritables cuirs de porc et véritables cuirs maroquins; cuirs dits à rouleaux, 25 p. 100.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 607: Cuir, lorsqu'il est importé par des fabricants de gants ou de vêtements en cuir, pour servir exclusivement à la fabrication des gants ou vêtements en cuir, dans leurs propres fabriques, 7½ p. 100.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 609: Courroies, en cuir, 25 p. 100.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° ex 611a: Bottines, souliers, pantoufles et fausses semelles de toute matière, n.d., non compris les souliers de canevas à talons de caoutchouc, 30 p. 100.

M. MacNICOL: Pour quel montant avon-nous importé de chaussures en 1938, sous le régime de l'exemption de \$100?

L'hon. M. DUNNING: En prenant une période de douze mois, le montant s'élève à environ un million de dollars.

M. HOMUTH: Le ministre a-t-il les chiffres comparatifs de janvier et février 1938 et 1939?

L'hon. M. DUNNING: Je ne les ai malheureusement pas.

M. HOMUTH: Je ne me dissimule pas qu'il est futile de débattre le numéro relatif aux chaussures. L'accord sera adopté et tout ce que nous pouvons dire n'y changera rien. Malgré les déclarations faites par le ministre du Commerce et autres membres du cabinet touchant nos importations de chaussures, cette

modification tarifaire a pour effet d'en accroître le volume, et une grande quantité de chaussures ont été commandées pour livraison au printemps, et en conséquence notre industrie de la chaussure en souffre présentement.

De plus, les salaires ont été réduits dans cette industrie, même dans les établissements où l'on payait les salaires les plus élevés, afin de faire concurrence aux chaussures bon marché qui nous viennent des Etats-Unis. Je m'explique dans une certaine mesure pourquoi le Gouvernement prend l'attitude que l'expédition au Canada de quelques centaines de mille paires de chaussures, l'an dernier, n'a pas eu d'effets sérieux sur cette industrie au pays.

Il suffit de lire le discours prononcé par le ministre du Commerce (M. Euler) durant l'élection de Waterloo-Sud pour se rendre compte qu'à son avis les difficultés de l'industrie de la chaussure au Canada, comme l'a dit le ministre, sont attribuables au fait qu'il y a un trop grand nombre de manufactures, et qu'il en est de même pour l'industrie du meuble. Si ce sont là les sentiments des membres du cabinet qui négocient les accords commerciaux, je m'explique facilement que l'industrie canadienne ne peut pas s'attendre à des égards de la part du Gouvernement. Il pourrait tout aussi bien dire que nous avons trop de producteurs de blé, trop de producteurs de beurre, et si c'est l'esprit qui anime le Gouvernement nous ferions aussi bien de quitter le pays et de le remettre aux Indiens.

L'industrie de la chaussure a une grande importance pour d'autres industries du pays. Elle est importante pour les tanneries, par exemple; et voyons quels seront les effets de l'importation de fortes quantités de chaussures sur d'autres industries. Le cuir d'empeigne employé dans les chaussures vient d'Oshawa et de Kingston, et le cuir noir ou brun, de Newmarket ou London. Il y a la compagnie Clark de Toronto, une firme à Omemee, une à Barrie, et deux gros établissements à Kitchener.

Toutes ces compagnies auront à souffrir d'une plus forte importation de chaussures. Il faut aussi considérer les fabricants de fil, de talons de bois, d'œilletons, de caisses d'emballage, et de divers autres articles indispensables à la fabrication des chaussures. Je sais qu'il est inutile de protester contre ce dégrèvement qui, avec l'enlèvement de la taxe d'accise, représente une diminution de 8 ou 9 p. 100, mais je soutiens que l'industrie de la chaussure au Canada se ressent gravement des plus fortes importations.

M. HANSON: Une industrie qui ne peut pas se tirer d'affaire avec une protection de 30 p. 100 ne mérite certainement pas d'exister dans ce pays.